



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 03 juillet 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **18** - Présents : **16** - Pouvoir(s) : **2** - Votants : **18**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF. THELIER – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – B. GAUTIER – F. BEAUDUCEL – D. LEROY – J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – A. LECOQ

Madame Claudette MAIRE a donné pouvoir à Madame Fabienne BEAUDUCEL
Monsieur Constant ALLAIN a donné pouvoir à Monsieur Michel RIGOUIN

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame Delphine LEROY a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

20h00 : Présentation par l'association « Les Mains Vertes » du projet de forêt nourricière le long du Val des Ecoliers

Elections sénatoriales : Désignation des délégués et suppléants

Affaires générales :

- Mise à disposition d'un local pour l'association « ADMR » dans l'Agence postale communale – Autorisation de signer la convention

Affaires financières :

- Logements Rue de Housse – Fixation des loyers
- Bâtiment espaces verts La Chaugonnière – Mission de maîtrise d'œuvre – Co-contractant
- SIVOM – Travaux d'enrobés – Autorisation de signer la convention de mandat
- Journée des Peintres dans la Rue – Prix remis aux lauréats
- Soutien à l'installation d'un professionnel de santé

Informations et questions diverses

Monsieur Xavier MORICE, membre de l'association « Les Mains Vertes » vient présenter aux élus le projet de forêt nourricière le long du val des écoliers (au fond de la roseraie) avec les différentes étapes du projet.

ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 - DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

N° 2023-050

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu la circulaire n° NOR : IOMA2308397 en date du 30 mars 2023 du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants dans chaque commune du département de la Mayenne en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023,

Vu le jugement n° 2308646 du tribunal administratif de Nantes du 22 juin 2023 annulant l'élection des délégués du conseil municipal de Lassay-les-Châteaux et de leurs suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2023 portant convocation du conseil municipal pour l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Monsieur le Maire rappelle qu'auront lieu le 24 septembre 2023 les élections sénatoriales.

Afin d'élire les sénateurs, lors de ces élections, voteront les délégués désignés de chaque commune par le Conseil municipal.

La Commune de Lassay-les-Châteaux doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritairement.

Les listes présentées peuvent être complètes et incomplètes et, par conséquent, peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend : le Maire ou son remplaçant, en application de l'article L2122-17 du C.G.C.T., président ; les 2 membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, les 2 membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Le bureau électoral est composé le jour du scrutin.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection.

Sont candidats :

Liste présentée par :

Liste 1 : Jean RAILLARD – Soizick SOULARD – Michel RIGOUIN – Marie-France THELIER – Benoît LANDAIS – Marie CONNEAU – Sylvain SAINT-ELLIER – Martine POUSSIER

Liste 2 : Caroline BORDERIE – Benoît GAUTIER – Fabienne BEAUDUCEL

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

Sont candidats :

- la liste 1 présentée par Jean RAILLARD : 11 suffrages obtenus, soit 3 mandats de délégués et 2 mandats de suppléants,
- la liste 2 présentée par Caroline BORDERIE : 7 suffrages obtenus, soit 2 mandats de délégués et 1 mandat de suppléant.

Par conséquent sont élus délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

NOMS	PRÉNOMS	
RAILLARD	Jean	Délégué
SOULARD	Soizick	Délégué
RIGOUIN	Michel	Délégué
BORDERIE	Caroline	Délégué
GAUTIER	Benoît	Délégué
CONNEAU	Marie	Suppléant
SAINT-ELLIER	Sylvain	Suppléant
BEAUDUCEL	Fabienne	Suppléant

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2023-045 en date du 09 juin 2023

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX,
ENTRE LA COMMUNE ET L'ADMR POUR LE BUREAU D'ACCUEIL DE LASSAY**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un bureau est disponible à l'Agence Postale Communale (APC) et qu'il sera mis à disposition de l'ADMR qui dispose actuellement de la salle de réunion au 1^{er} étage de la mairie annexe. Il convient de voir les modalités de cette mise à disposition gratuite et de conclure une convention avec l'association.

N° 2023-051

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le projet de convention, entre la commune de Lassay-les-Châteaux et l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), relative à la mise à disposition de locaux communaux au profit de l'ADMR pour les besoins du bureau d'accueil de Lassay.

Considérant que cette mise à disposition permet de maintenir un service de proximité et de qualité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local, situé à l'Agence Postale Communale – Place du Champ de Foire, au bénéfice de l'ADMR, à compter du 1^{er} septembre 2023 pour les besoins du bureau d'accueil de Lassay.

Vote : Pour : à l'unanimité

TARIFS 2023 – LOYERS COMMUNAUX - MODIFICATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de revoir la grille des loyers des logements communaux afin d'y insérer les nouveaux loyers des logements réhabilités rue de Housse et de supprimer les loyers des logements vendus.

N° 2023-052

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2018-097, en date du 03 décembre 2018, fixant les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération N° 2021-053, en date du 14 juin 2021, modifiant les prix des loyers concernant 2 logements communaux, à savoir 3 rue de Housse et 15 rue de l'Eglise à La baroche-Gondouin,

Considérant les travaux de réhabilitation réalisés pour les 2 logements situés 3 rue de Housse et les coûts de celle-ci, il convient de fixer le prix des loyers pour les 2 logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De fixer le prix du loyer mensuel pour les 2 logements réhabilités (type 3) situés 3 rue de Housse à 435,00 €.

ARTICLE 2

De modifier la grille des loyers pour les bâtiments communaux comme suit :

LOYERS DES BATIMENTS COMMUNAUX	
Les loyers communaux variant en fonction d'un indice sont marqués d'un astérisque . Toute modification les concernant s'applique dès la fin du contrat de location, dans les termes du nouveau contrat. L'indice de révision est l'Indice de Revalorisation des Logements (IRL) du 2ème trimestre de N-1.	126,19
<u>Loyer en cours x nouvel IRL du trimestre de référence du contrat/IRL du même trimestre de l'année précédente</u>	
LOYERS et CHARGES MENSUELS (arrondis à l'€)	
Loyer - Maître Nageur Sauveteur (quel que soit le local d'habitation) - Mensuel, terme à échoir	160,00
* Loyer - Appartement 27-29 rue Migoret-Lamberdière à LASSAY-LES-CHATEAUX - Logements des apprentis (4 appartements au total)	153,00
<i>Charges - Appartement 27-29 rue Migoret-Lamberdière à LASSAY-LES-CHATEAUX - Logements des apprentis (eau, électricité, ordures ménagères)</i>	50,00
* Loyer - Maison T4 - 19 rue Jean-Baptiste Messenger à LASSAY-LES-CHATEAUX	503,00
* Loyer - Maison T3 - 21 rue Jean-Baptiste Messenger à LASSAY-LES-CHATEAUX	450,00
* Loyer - Maison T4 - 24 Impasse de la Rose du Prince à LASSAY-LES-CHATEAUX	480,00
* Loyer - Maison T3 - 26 Impasse de la Rose du Prince à LASSAY-LES-CHATEAUX	406,00
* Loyer - Maison T3 - 28 Impasse de la Rose du Prince à LASSAY-LES-CHATEAUX	406,00
* Loyer - Maison T4 - 30 Impasse de la Rose du Prince à LASSAY-LES-CHATEAUX	480,00
* Loyer - Maison n°1 T3 - 3 Rue de Housse à LASSAY-LES-CHATEAUX	435,00
* Loyer - Maison n°2 T3 - 3 Rue de Housse à LASSAY-LES-CHATEAUX	435,00
Loyer - Locaux - Bâtiment 1 route de Mayenne (rdc,...) à LASSAY-LES-CHATEAUX	180,00
Charges-Locaux-Bâtiment 1 route de Mayenne (rdc,...) à LASSAY-LES-CHATEAUX	100,00
* Loyer - Appartement T4 - 1 route de Mayenne (étage) à LASSAY-LES-CHATEAUX	400,00
<i>Charges - Appartement T4 - 1 route de Mayenne (étage) à LASSAY-LES-CHATEAUX</i>	100,00
* Loyer - Appartement T3 - 15 rue de l'Eglise à LA BAROCHE-GONDOUIN	190,00
* Loyer - MAISON T4- 17 rue de l'Eglise à LA BAROCHE-GONDOUIN	367,00
* Loyer - Appartement T3 - 12 Place de la Mairie à NIORT-LA-FONTAINE	241,00
LOYERS ANNUELS	
Loyer ex bascule La Baroche-Gondouin	85,00

Vote : Pour : à l'unanimité

**BATIMENT DES ESPACES VERTS A LA CHAUGONNIERE –
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – CO-CONTRACTANT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur BARBIER (Atelier M) qui a été retenu comme maître d'œuvre pour le bâtiment des espaces verts prévu lieu-dit « La Chaugonnière » nous informe avoir fait appel à un co-contractant pour la construction du bâtiment.

N° 2023-053

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Par délibération N° 2023-003, en date du 16 janvier 2023, la Commune a retenu l'Atelier M (Mathieu BARBIER) comme maître d'œuvre pour ce projet de création d'un bâtiment pour le service des espaces verts,

L'Atelier M nous fait part d'un co-contractant concernant ce projet, à savoir Monsieur Jean-Michel LEMARIÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De prendre acte du co-contractant, Monsieur Jean-Michel LEMARIÉ, à la maîtrise d'œuvre pour le marché du bâtiment des espaces verts à la Chaugonnière.

Vote : Pour : à l'unanimité

**CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIVOM DE LA REGION DE LASSAY
POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE – ENROBES SUR LES VOIES COMMUNALES – EXERCICE 2023**

N° 2023-054

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la proposition du SIVOM de la Région de Lassay de lancer une consultation auprès d'entreprises de travaux publics pour réaliser les travaux d'enrobés sur les voies communales,

Vu la convention de mandat entre le SIVOM de la Région de Lassay et les communes de SAINT-JULIEN-DU-TERROUX, LE HOUSSEAU-BRETIGNOLLES, SAINTE-MARIE-DU-BOIS et LASSAY-LES-CHATEAUX,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour les travaux de voiries lancés par le SIVOM de la Région de Lassay pour l'exercice 2023.

Vote : Pour : à l'unanimité

JOURNÉE DES PEINTRES DANS LA RUE – PRIX AUX LAURÉATS

N° 2023-055

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Le dimanche 04 juin dernier, la journée des Peintres dans la rue a eu lieu à LASSAY-LES-CHATEAUX.

Jusqu'en 2022, cette journée était organisée par l'Office de Tourisme Vallée de Haute-Mayenne, pour l'édition 2023 celle-ci a été organisée par la Commune.

Auparavant, une subvention était votée et versée à l'Office de Tourisme pour permettre de récompenser les 1^{er} prix de chaque catégorie lors de cette journée, à savoir 230,00 €.

Afin de récompenser les lauréats de la journée des peintres du 04 juin dernier, il convient de voter le versement de 75,00 € à chaque lauréat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De verser un prix de 75,00 € aux 3 lauréats (aquarelle, peintures à l'huile et acrylique et autres techniques) de la journée des peintres dans la rue, soit 225,00 € au total.

Vote : Pour : à l'unanimité

SOUTIEN FINANCIER POUR L'INSTALLATION D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

N° 2023-056bis

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), art. L.1511-8, R.1511-44 à R.1511-46,

Vu le Code de la santé publique,

Considérant que la Commune est en déficit de professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, etc...)

Considérant la demande d'un praticien en kinésithérapie qui souhaite s'installer sur la Commune dans un local appartenant à un particulier,

Considérant l'investissement important en matériel pour exercer son activité et répondre aux demandes des administrés du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'octroyer une prime d'installation d'un professionnel de santé d'un montant de 2 400,00 € à Madame CHURIN qui souhaite s'installer comme kinésithérapeute sur la commune.

Vote : Pour : à l'unanimité

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2023-056 visée en Préfecture le 07 juillet 2023

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
07 juin 2023	8 rue des Peupliers 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	E n° 441	319 m ²	Renonciation
09 juin 2023	19 Place du Champ de Foire 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	AB n° 155	20 m ²	Renonciation
23 juin 2023	9 Impasse de la Rose du Prince 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	ZH n° 179	723 m ²	Renonciation

► **Fonctionnement du Conseil municipal :** démission d'un conseiller, M. Thierry LEBLANC

► **Permanences des élus :**

- Samedi 29 juillet 2023 : Marie CONNEAU
- Samedi 05 août 2023 : Benoît LANDAIS
- Samedi 12 août 2023 : Michel RIGOUIN
- Samedi 19 août 2023 : Soizick SOULARD
- Samedi 26 août 2023 : Marie-France THELIER
- Samedi 02 septembre 2023 : Marie CONNEAU

► **Date prévisionnelle du prochain Conseil : lundi 24 juillet 2023**

Fin de la séance à 22h30

N° DELIBERATION	OBJET
2023-050	ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 - DESIGNATIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS
2023-051	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ADMR POUR LE BUREAU D'ACCUEIL DE LASSAY
2023-052	TARIFS 2023 - LOYERS COMMUNAUX - MODIFICATION
2023-053	BATIMENT DES ESPACES VERTS A LA CHAUGONNIERE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - CO-CONTRACTANT
2023-054	CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIVOM DE LA REGION DE LASSAY POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - ENROBES SUR LES VOIES COMMUNALES - EXERCICE 2023
2023-055	JOURNEE DES PEINTRES DANS LA RUE - PRIX DES LAUREATS
2023-056	SOUTIEN FINANCIER POUR L'INSTALLATION D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît	x	
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant		M. RIGOUIN
MAIRE Claudette		F. BEAUDUCEL
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine		
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
LEROY Delphine	x	
GAUTIER Benoît	x	
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : 27 juillet 2023

Retiré le :